

**17 octobre 2008, la CDUS communique :
Sur la réforme de la formation des enseignants**

La CDUS a pris connaissance des maquettes des nouveaux concours de recrutement des enseignants dévoilées officiellement le 13 septembre 2008. Elle regrette la précipitation dans laquelle cette réforme et celle quasi-simultanée des programmes et de l'organisation du lycée sont conduites. Une telle précipitation n'est pas de nature à permettre l'harmonisation nécessaire des programmes des concours et des formations qui les prépareront, ni leur adaptation aux besoins et aux programmes du second degré.

La CDUS estime en particulier que la confusion sur la place dévolue aux sciences dans les programmes de la future classe de seconde générale et technologique et du futur cycle terminal du lycée est tout aussi regrettable que la situation qui consisterait à reproduire à l'identique les programmes disciplinaires actuels des CAPES scientifiques.

Concernant la formation des professeurs des écoles, la CDUS se déclare favorable à la construction d'une mention de Master spécifique et n'affichant pas de spécialité disciplinaire. Le recrutement dans cette mention doit être naturellement ouvert à tous les diplômés de Licence. Ceci suppose que les Universités proposent des parcours optionnels de découverte et de sensibilisation aux métiers de l'enseignement ou des mentions pluridisciplinaires ad hoc. Ces parcours doivent inclure des stages en milieu éducatif, au minimum pour permettre aux étudiants de valider leur projet professionnel. En revanche, les étudiants du nouveau Master venant d'horizons différents, la CDUS estime indispensable de croiser l'acquisition des compétences relatives aux humanités et aux sciences. Elle estime en outre que les UFR Scientifiques et Technologies d'une part et les UFR de Lettres et Sciences Humaines d'autre part doivent être associées à ce volet de la formation.

Concernant la formation des certifiés, et s'agissant du secteur scientifique et technologique, la CDUS se déclare favorable à la construction de parcours ou de spécialités du type « Enseignement et formation » dans les Masters disciplinaires. Cette alternative nous semble la plus apte à assurer la formation scientifique des futurs enseignants et à ouvrir des perspectives de ré-orientation au delà d'un champ restreint à l'enseignement et à la formation. La CDUS s'étonne d'ailleurs qu'il ne soit pas fait référence à l'exigence d'une certification du niveau de compétences en anglais et en informatique pour les certifiés (et pour les agrégés), à un moment où, d'une part, les rapports récents sur le cursus de Master en préconisent la généralisation et où, d'autre part, les établissements scolaires développent des classes européennes.

Enfin, la CDUS s'interroge sur la pertinence du calendrier des concours, sur son adéquation avec les exigences de la formation et sur la capacité des étudiants à mener de front la préparation des épreuves d'admission du concours et le stage de fin d'études du M2, à l'issue duquel ils devront rédiger un mémoire et préparer une soutenance. Ce calendrier surchargé nous semble susceptible de conduire les étudiants à préférer différer leur inscription au concours à l'issue du Master avec le risque de voir se créer de nouvelles préparations.

Contact

Alain TROUILLET, Président de la CDUS
Directeur de la Faculté des Sciences et Techniques de l'Université Jean Monnet Saint-Etienne
23 rue du Docteur Paul Michelon – 42023 Saint-Etienne Cedex 2
tél: 04 77 48 15 04 / fax: 04 77 48 15 84 / e-mail: alain.trouillet@univ-st-etienne.fr
<http://www.cdus.asso.fr>